
PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 13 octobre 2015 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Michelle L. LeCavalier et Nancy Pelletier,
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

15/10/346 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

AJOUT :

11.4 Frais de parc – Lot projeté 5 727 971 – Gestion J.P. Allard inc.

ADOPTÉE

15/10/347 PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 et de la séance extraordinaire du 15 septembre 2015 tenues à 19 h 30.

ADOPTÉE

**15/10/348 AUTORISATION DE PARTICIPATION – SOUPER 10^E ANNIVERSAIRE
– HOMMAGE AUX 10 FAMILLES PIONNIÈRES FÊTÉES DEPUIS
2005**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat de deux billets de participation pour le souper 10^e anniversaire « Hommage aux 10 familles pionnières fêtées depuis 2005 », organisé par la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal, qui aura lieu le 7 novembre 2015 au Carrefour Notre-Dame.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 160 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

**15/10/349 AUTORISATION DE PARTICIPATION – SOIRÉE MILLE ET UNE
HUITRES**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat de deux billets de participation pour la soirée Mille et une huitres au profit du camp Arc-en-ciel du Centre Notre-Dame-de-Fatima qui se tiendra le 23 octobre 2015 au Centre communautaire Paul-Émile-Lépine.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

**15/10/350 AUTORISATION DE PARTICIPATION – SOUPER DE VIANDES
SAUVAGES – MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-
SOULANGES**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat de 10 billets pour le souper de viandes sauvages organisé pour la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 3 octobre 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 250 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 15/08/281.

ADOPTÉE

15/10/351 **COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - RENOUELEMENT DE MANDAT - MONSIEUR PASCAL BERTHELOT**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RENOUELER le mandat de monsieur Pascal Berthelot en tant que « membre du comité consultatif d'urbanisme ».

QUE le mandat est effectif depuis le 15 septembre 2015 jusqu'au 15 septembre 2017.

ADOPTÉE

15/10/352 **COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - RENOUELEMENT DE MANDAT - MONSIEUR MICHEL PROULX**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RENOUELER le mandat de monsieur Michel Proulx en tant que « membre du comité consultatif d'urbanisme ».

QUE le mandat est effectif depuis le 15 septembre 2015 jusqu'au 15 septembre 2017.

ADOPTÉE

15/10/353 **COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - RENOUELEMENT DE MANDAT - MADAME NICOLE ALLARD**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RENOUELER le mandat de madame Nicole Allard en tant que « membre du comité consultatif d'urbanisme ».

QUE le mandat est effectif depuis le 15 septembre 2015 jusqu'au 15 septembre 2017.

ADOPTÉE

15/10/354 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VERSER une contribution financière de 600 \$ pour une soirée « OPÉRATION NEZ ROUGE » organisée par l'organisme le Centre d'action bénévole L'Actuel.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE**15/10/355 EMBAUCHE – BRIGADIER – MADAME JOHANNE COCO****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Johanne Coco au poste de « brigadier » avec le statut de « salarié suppléant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE l'embauche est effective depuis le 18 septembre 2015.

ADOPTÉE**15/10/356 FIN AU LIEN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 739**

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice des ressources humaines, concernant l'employé numéro 739.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE FIN au lien d'emploi de l'employé numéro 739 au poste de « Brigadier » avec le statut de « salarié à l'essai ».

QUE la fin au lien d'emploi est effective depuis le 6 octobre 2015.

ADOPTÉE

15/10/357 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT – QUALITEMPS – GESTION DU TEMPS, DES ACTIVITÉS ET DES PRIORITÉS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme Qualitemps sise au 32, rue Le Moyne Ouest, Longueuil, Québec, J4H 1V3, pour la tenue d'une formation adressée aux employés cadres de la Ville sur la gestion du temps, des activités et des priorités, et ce, conformément à leur offre de services datée du 24 septembre 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3 989,52 \$ nette de ristourne incluant la location de salle au Centre Notre-Dame-de-Fatima.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-414.

ADOPTÉE

15/10/358 ACTIF MOBILIER – ÉQUIPEMENT POUR CARTES D'IDENTITÉS PLASTIFIÉES AVEC PHOTO – ACHAT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER l'achat d'une imprimante *Polaroid P3500S ID Card System* avec les accessoires nécessaires à la confection de cartes d'identités plastifiées avec photo de la compagnie *Avon Security Products* au coût de 1 536,47 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 613,10 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-150-00-417.

ADOPTÉE

15/10/359 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2015

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 septembre 2015, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 417 753,68 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 30 septembre 2015.

ADOPTÉE

15/10/360 ACTIF IMMOBILIER - VENTE - LOT 5 785 910 - RUE DES RUISSEAUX (PTIE)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE VENDRE à la compagnie Habitations Léonard inc. & Groupe Lawlor inc., représentée aux fins des présentes par monsieur Raynald Léonard, le lot situé sur une partie de la rue des Ruisseaux, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 785 910 du cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil, au coût de 100 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

QUE les frais inhérents soient entièrement à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE

15/10/361 APPEL D'OFFRES PUBLIC - RÉFECTION DE L'USINE DE SURPRESSION - AUTORISATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la greffière à procéder à un appel d'offres public portant sur les travaux de réfection de l'usine de surpression de la 22^e Avenue.

ADOPTÉE

15/10/362 MANDAT - INNOVISION+ - RÉVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX - ÉLECTION GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2017

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme Innovision+, sise au 1963, rue Frank-Carrel, bureau 200, Québec, G1N 2E6, pour la fourniture d'un soutien technique complet dans le processus de révision des districts électoraux en vue du scrutin de novembre 2017, le tout conformément à leur offre de service datée du 10 septembre 2015.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville un contrat en conséquence.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-10-410.

ADOPTÉE

15/10/363 RÉCLAMATION PAR LA VILLE - DOSSIER 674271 (RSA ASSURANCE) - ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES ET ACTION CHASSE PÊCHE ET NORMAN BYRNS - QUITTANCE

CONSIDÉRANT la réclamation faite par la Ville en raison de dommages causés par un véhicule à l'unité de ventilation de la hotte du Centre communautaire Paul-Émile-Lépine en date du 15 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que la compagnie RSA Assurance offre de régler le dossier et de payer à la Ville la somme de 1 760,64 \$, plus les taxes applicables.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER l'offre de règlement au montant de 1 760,64 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la quittance afférente.

ADOPTÉE

15/10/364 RÈGLEMENT NUMÉRO 661 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 213 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'USINE DE SURPRESSION DE LA 22^E AVENUE - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 661 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 213 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'usine de surpression de la 22^e Avenue ».

ADOPTÉE

15/10/365 VENTE POUR TAXES - 9 DÉCEMBRE 2015 - LISTE ET FRAIS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la liste des immeubles à vendre à l'enchère pour taxes municipales non payées au 31 décembre 2014, telle que dressée par la trésorière le 29 septembre 2015.

D'AUTORISER la trésorière à charger les frais suivants :

- 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le service des finances;
- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.

CES frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de recherche de titres;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministère des Finances du Québec.

D'AUTORISER la trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes les taxes dues au 31 décembre 2014 auront été payées avant le jour de l'adjudication.

QUE la présente résolution s'applique à la vente pour taxes du 9 décembre 2015.

ADOPTÉE

15/10/366 VENTE POUR TAXES – 9 DÉCEMBRE 2015 – ORDONNANCE À LA GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT qu'un délai de plus de 6 mois s'est écoulé depuis l'avis de dépôt du rôle de perception 2014;

CONSIDÉRANT le dépôt, par la trésorière, d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie au 31 décembre 2014.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ORDONNER à la greffière de la Ville de vendre ces immeubles à l'enchère publique, qui aura lieu le 9 décembre 2015 dans la salle du conseil municipal Florian-Bleau, au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉE

15/10/367 VENTE POUR TAXES - 9 DÉCEMBRE 2015 - AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'ENCHÉRIR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière, ou son représentant, à enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 9 décembre 2015, le tout conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19).

DE LIMITER l'enchère de la Ville au montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

15/10/368 VENTE POUR TAXES - 9 DÉCEMBRE 2015 - INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT l'éventualité de l'adjudication de certains immeubles de la Ville de L'Île-Perrot suite à la vente aux enchères tenue le 9 décembre 2015.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER l'inscription immédiate au nom de la Ville de L'Île-Perrot des immeubles ainsi adjugés sur les rôles d'évaluation et de perception, le tout conformément à l'article 537 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉE

15/10/369 VENTE POUR TAXES - 9 DÉCEMBRE 2015 - SIGNATURES AUTORISÉES POUR LES ACTES RELATIFS À LA VENTE

CONSIDÉRANT la tenue d'une procédure de vente aux enchères d'immeubles dont les taxes sont impayées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

QUE le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les actes relatifs à la vente aux enchères qui aura lieu le 9 décembre 2015.

QUE le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer, comme représentants de la Ville, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé.

ADOPTÉE

15/10/370 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2015-17 INV – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation pour le projet visant la fourniture et l'installation d'une unité de chauffage, ventilation et climatisation au centre communautaire;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 8 octobre 2015 et l'analyse de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour le projet de remplacement d'une unité de chauffage, ventilation et climatisation au centre communautaire Paul-Émile-Lépine à la compagnie Airclimat CR inc., sise au 2935, rue Bergman, Laval, Québec, H7I 3Y5, au coût de 37 000 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 2 octobre 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 38 845,38 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en cinq (5) ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

15/10/371 MANDAT – INTER CLÔTURES JERMAR – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ARRÊT-BALLE – PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie Inter Clôtures Jermar, sise au 877, route Harwood, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2, pour la fourniture et l'installation d'un arrêt-balle pour le terrain de balle numéro 1 du Parc Michel-Martin, au coût de 19 166,63 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 28 avril 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 122,57 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en quatre (4) ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

15/10/372 DÉROGATION MINEURE – LOT 5 754 376

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard des deux futurs bâtiments multifamiliaux sur le lot 5 754 376, ayant pour objet :

- 1) d'autoriser que la hauteur du plancher du premier étage des deux nouveaux bâtiments par rapport à la couronne de rue soit de 1,99 mètres au lieu de la hauteur maximum de 1,80 mètres;
- 2) d'autoriser que la pente qui donne accès au stationnement soit à 13 % au lieu de la pente maximum de 10 %, et que la pente commence à partir de la ligne de rue au lieu d'à moins de 2 mètres de la ligne de la rue;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal suivant la réunion du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les dérogations mineures actuellement en vigueur, les conditions selon lesquelles une dérogation peut être accordée sont remplies;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 26 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard des deux futurs bâtiments multifamiliaux sur le lot 5 754 376, afin :

- 1) d'autoriser que la hauteur du plancher du premier étage des deux nouveaux bâtiments par rapport à la couronne de rue soit de 1,99 mètres au lieu de la hauteur maximum de 1,80 mètres;
- 2) d'autoriser que la pente qui donne accès au stationnement soit à 13 % au lieu de la pente maximum de 10 %, et que la pente commence à partir de la ligne de rue au lieu d'à moins de 2 mètres de la ligne de la rue.

ADOPTÉE**15/10/373 DÉROGATION MINEURE – 601, BOULEVARD PERROT**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard de l'immeuble situé au 601, boulevard Perrot, lot 1 577 008, ayant pour objet :

- 1) d'autoriser que le nouveau garage soit situé dans la cour avant au lieu d'en cour latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal suivant la réunion du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les dérogations mineures actuellement en vigueur, les conditions selon lesquelles une dérogation peut être accordée sont remplies en partie;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est très éloigné de la rue rendant la cour avant irrégulière et que la protection de la bande riveraine limite la construction d'un garage attaché conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le garage projeté est situé à 1,15 mètres de la ligne avant et que dans ces circonstances l'impact visuel du garage sera négatif sur le voisinage;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 26 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard de l'immeuble situé au 601, boulevard Perrot, lot 1 577 008, afin :

1) d'autoriser que le nouveau garage soit situé dans la cour avant au lieu d'en cour latérale ou arrière;

Sous réserve des conditions suivantes :

- Que le garage soit à un minimum de 6 mètres de la ligne avant.
- Qu'un écran végétal soit présent en tout temps, afin de dissimuler le garage du côté du boulevard Perrot.

ADOPTÉE

15/10/374 PIIA - ZONE H-08 - 34, RUE DES MANOIRS - NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction a été déposée pour une nouvelle résidence unifamiliale isolée sise au 34, rue des Manoirs (lot 4 097 817), dans la zone H-08;

CONSIDÉRANT que la zone H-08 s'assujettit au règlement numéro 620 – *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

CONSIDÉRANT l'examen du PIIA par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour une nouvelle résidence unifamiliale isolée sise au 34, rue des Manoirs.

ADOPTÉE

15/10/375 FRAIS DE PARC – LOT PROJETÉ 5 727 971 – GESTION J.P. ALLARD INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15/09/331 telle qu'adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER, à des frais de parc, la cession du lot projeté 5 727 971, du cadastre du Québec, par Gestion J.P. Allard inc. à la Ville de L'Île-Perrot.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession et tout document y afférent nécessaire à la conclusion de ce dossier.

ADOPTÉE

15/10/376 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX – APPEL D'OFFRES CHI-20162018

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot, ci-après désigné « la Ville », a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer **le sulfate d'aluminium (alun) et le chlore gazeux** dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années : 2016, 2017 et 2018;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au le 31 décembre 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour **le sulfate d'aluminium (alun) et le chlore gazeux** nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE des contrats d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 11/10/403 telle qu'adoptée le 11 octobre 2011 et intitulée : « MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX ».

ADOPTÉE

15/10/377 **MANDAT – HYDRA SPEC INC. – FOURNITURE D'UN MANIPULATEUR DE VANNE – TRAVAUX PUBLICS**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie Hydra Spec inc., sise au 1081, rue de la Paix, Saint-Lazare, Québec, J7T 2A8, pour la fourniture d'un manipulateur de vanne pour le services des travaux publics, au coût de 13 135,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 28 avril 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 790,11 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve financière « Eau et voirie ».

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 45 à 20 h 40.

15/10/378 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h 40.

ADOPTÉE

(Signé) Marc Roy

MARC ROY
MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE